Présidé par M. LAVALARD Pierre

Présents : Messieurs Lionel HERBET, Didier BARDET, Jean François DEBEAUVAIS, Antonio DOS SANTOS, Régis PATTE, Alain LECLERCQ, Joël LEVECQUE.

Assiste : M. Wilfried LECLERCQ.

Réunion du 18 novembre 2026

Approbation PV du 28/10/26

Le PV du 28/10/26 est validé tel que paru sur le site du DSF le 29/10/26.

Félicitations

La commission félicite le club de l'ASP NESLOIS qui s'est bien comporté en coupe de France face à la formation corse de Furiani et note que l'Amiens SC est le seul club qualifié de la Somme pour le 8ème tour de la Coupe de France.

Homologation des résultats

La Commission homologue, délais d'appels écoulés, le résultat des rencontres tels qu'acquis sur le terrain pour les Challenges CRCA, Jean Pierre DEMAGNY, Féminines à 8, Vétérans à 11 et 8 qui se sont joués du 31/10/26 au 15/11/26.

Correspondances :

- **Du FCPBC du 17/11/26 :**

Sollicitation concernant les dates inscrites au calendrier prévisionnel.
En raison de la remise générale pour les rencontres du week-end, il ne sera pas possible d'avancer les rencontres du 13/12/26 au 06/12/26 étant donné que la journée 7 des Championnats seniors a été reportée au 06/12/26. Les deux dates sont donc maintenues au calendrier pour les coupes de la Somme Seniors.

- **De M. GUERCIF B, des 29 et 30/10/26 :**

Sollicitation pour obtenir des informations règlementaires sur les décisions prises par la commission concernant la rencontre de Challenge Marquette entre le CHU et l'AC AMIENS.
La Commission précise que la notification a été transmise au club, et qu'il avait la possibilité de faire appel.
M. Guercif n'étant pas référencé dans les membres clubs sur notre logiciel, il ne sera pas fait plus de commentaire.

DISTRICT de la SOMME de FOOTBALL
46, rue Jules Lefebvre – BP 90429 – 80004 Amiens Cedex 1
Mail : **wleclercq@somme.fff.fr** – Tél. : **03 22 89 66 40**
https://districtsommefootball.fff.fr/

Il est rappelé aux clubs qu'ils doivent utiliser les adresses mails officielles pour toute correspondance avec les instances.

Affaires litigieuses

- **Match AMIENS FC SIP – CAFC PERONNE, Coupe de la Somme vétérans à 8, du 01/11/26 :**

Réclamation de l'AMIENS FC SIP sur la qualification et la participation des joueurs du CAFC PERONNE :

1/ Susceptibles d'avoir participé à plus de 5 matchs en compétition seniors cette saison

2/ Susceptibles d'avoir joué en équipe supérieure (seniors) lors du dernier match officiel alors que celle-ci ne joue pas ce même jour ou dans les 24h00.

Conformément à l'article 187.1 des RG de la FFF, le CAFC PERONNE a été sollicité pour apporter ses observations. Le club du CAFC PERONNE ayant répondu qu'il n'était pas en infraction.

1/ La règle des 5 matchs ne s'appliquant qu'à partir des ¼ de finale, la commission déclare cette partie non recevable.

2/ Les équipes seniors du CAFC PERONNE ont toutes joué ce 01/11/26, ce qui implique que le club avait la possibilité de faire jouer maximum 2 joueurs ayant participé en équipe supérieure lors du dernier match officiel conformément au Règlement de la Coupe de la Somme Vétérans à 8.

Après vérification, il s'avère que seul le joueur PETILLEON Richard a évolué en équipe seniors 3 le 18/10/26.

La commission dit que le CAFC PERONNE n'est pas en infraction, et homologue le résultat tel qu'acquis sur le terrain : Victoire 3 à 1 du CAFC PERONNE.

Les droits de réclamation sont mis à la charge de l'AMIENS FC SIP (30€).

Monsieur Jean François DEBEAUVAIS n'a pas participé à l'étude du dossier.

- **Match FC PLESSIER – AMIENS ES PIGEONNIER, Challenge JP DEMAGNY, du 15/11/26 :**

Match arrêté à la 60ème minute en raison du terrain rendu impraticable suites aux différentes averses subies.

La Commission donne match à rejouer le 29/011/26.

La Commission rappelle aux clubs l'article 120 des Règlements Généraux de la FFF concernant la qualification et conditions de participation :

« ***Article - 120***

1. Lorsque l'application des dispositions d'un article des présents règlements implique la prise en considération de la date d'une rencontre, celle-ci est la date réelle du match et non celle figurant au calendrier de l'épreuve, si ces dates sont différentes.

2. Toutefois et sauf disposition contraire, il y a lieu de se référer, pour ce qui concerne la qualification des joueurs :

- à la date de la première rencontre, en cas de match à rejouer,

- à la date réelle du match, en cas de match remis.

Pour ce qui concerne la participation des joueurs suspendus, il y a lieu de se référer aux dispositions de l'article 226 des présents règlements.

3. Pour l'application des présents règlements, un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule.

Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité. »

DISTRICT de la SOMME de FOOTBALL
46, rue Jules Lefebvre – BP 90429 – 80004 Amiens Cedex 1
Mail : **wleclercq@somme.fff.fr** – Tél. : **03 22 89 66 40**
https://districtsommefootball.fff.fr/

Challenge CRCA :

3 matchs du précédent tour se jouent le 29/11/26 :

- US Corbie – OL Amiénois
- FC La Montoye – AS Villers Bretonneux
- CSA Montières – Amiens Rif

1/ La commission procède au tirage d'une rencontre de barrage afin d'arriver à 32 équipes.
La rencontre se déroulera le 29/11/26 à 14h30.

- AS 2A – SC Moreuil

2/ La Commission procède ensuite au tirage des 16ème de finale qui se dérouleront les 29/11/26, 13/12/26 ou 24/01/27 à 14h30.

- AS Quesnoy le Montant - AC Amiens **le 29/11/26**
- ES Chepy – AS Querrieu Pont Noyelles **le 13/12/26**
- US Ham – US Flesselles **le 29/11/26**
- ASM Rivery – Ol Molliens Dreuil **le 13/12/26**
- ES Le Titre – US Daours **le 13/12/26**
- ES Saint Fuscien – Amiens FC Porto Amiens 2 **le 13/12/26**
- US Nibas Fressenneville – CAFC Péronne **le 24/01/27**
- JS Miannay - USOAAS Albert **le 13/12/26**
- AS Gamaches 2 – SC Flixecourt **le 13/12/26**
- AC Montdidier - Corbie US ou Ol Amiénois (*terrain à définir*) **le 24/01/27**
- FC La Montoye ou AS Villers Bretonneux - RC Amiénois (*terrain à définir*) **le 13/12/26**
- AS2A ou SC Moreuil – ASP Neslois (*terrain à définir*) **le 24/01/27**
- OL Belloy sur Somme – FC Saint Valery **le 13/12/26**
- ES Harondel - CSA Montières ou Amiens Rif **le 13/12/26**
- Templiers Oisemont – RC Doullens **le 29/11/26**
- ES Roye Damery – US Camon 2 **le 29/11/26**

Trois arbitres officiels
Frais à régler par les deux équipes
Entrées minimum 3 euros.
Feuille de recette à renvoyer au DSF (wleclercq@somme.fff.fr).

Challenge Jean Pierre DEMAGNY

La Commission procède au tirage de 9 rencontres de barrage pour arriver à 32 équipes.
Ces rencontres sont fixées au 29/11/26 à 14h30.

- AS Villers Bretonneux 2 – US Quend
- Amiens AC 2 – ES Cagny
- AS Heudicourt – US Friville Escarbotin

DISTRICT de la SOMME de FOOTBALL
46, rue Jules Lefebvre – BP 90429 – 80004 Amiens Cedex 1
Mail : **wleclercq@somme.fff.fr** – Tél. : **03 22 89 66 40**
https://districtsommefootball.fff.fr/

- US Rosières - SC Abbeville 2
- FC La Montoye 2 – ES Vers sur Selle
- ES 2 Vallées – AS Glisy
- SC Fouilloy- ES Licourt
- ASIC Bouttencourt- FC Ailly sur Somme
- US Nibas Fressenneville 2 – QCL Sud Amiénois

Un arbitre officiel
Frais à la charge du club recevant

Coupe de la Somme Féminines à 8 :

Il reste actuellement 10 équipes qualifiées, la commission procède donc au tirage de 2 rencontres pour avoir 8 équipes.
Les rencontres se joueront le 13/12/26 à 10h00.

- US HAM – AF ENGLEBELMER
- AS TALMAS – US NF

- Les ¼ de finale sont prévus au 07/03/27
- Les ½ Finales sont fixées au 18/04/27

Coupe de la Somme Vétérans à 8 :

Il reste actuellement 10 équipes qualifiées, la commission procède donc au tirage de 2 rencontres pour avoir 8 équipes.
Les rencontres se joueront le 13/12/26 à 10h00.

- Amiens ES Pigeonnier – Montdidier AC
- US Roye – ASP Neslois

- Les ¼ de finale sont prévus au 07/03/27
- Les ½ Finales sont fixées au 18/04/27

Calendrier

La Commission informe les clubs que les finales de coupe de la Somme Seniors se dérouleront le 13/06/26 et non le 6 comme initialement prévues au calendrier prévisionnel.

DISTRICT de la SOMME de FOOTBALL
46, rue Jules Lefebvre – BP 90429 – 80004 Amiens Cedex 1
Mail : **wleclercq@somme.fff.fr** – Tél. : **03 22 89 66 40**
https://districtsommefootball.fff.fr/

Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de 2 jours, à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF (à envoyer à wleclercq@somme.fff.fr)

Le Président
Pierre LAVALARD

Le Secrétaire
Lionel HERBET

Partenaires des Coupes de la Somme

BRIE PICARDIE

FIDUCIAL Expertise Comptable BOVES - AMIENS

DISTRICT de la SOMME de FOOTBALL
46, rue Jules Lefebvre – BP 90429 – 80004 Amiens Cedex 1
Mail : **wleclercq@somme.fff.fr** – Tél. : **03 22 89 66 40**
https://districtsommefootball.fff.fr/